



CARSAT et succession

Par Leawen

Bonjour,

Ma belle mère est décédée en 2021 et percevait l'aspa versée par la CARSAT.

À ce jour la succession n'est toujours pas liquidée (succession en cascade car son père est décédé 2 ans avant et une des s?urs bloque systématiquement à chaque proposition).

À l'époque de son décès le plafond de récupération était à 39000 euros, depuis septembre 2023 il est passé à 105000 euros.

Ma question est quel plafond sera appliqué lors de la liquidation de la succession ?

Merci et bonne journée